



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2026-16

Marché public de services

Accompagnement à la mise en place de l'organisation du travail et des méthodes de bio nettoyage

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;
Vu le Code la Commande Publique ;
Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 27 janvier 2026 sur la plateforme de dématérialisation Centre officielles avec une date de remise des offres fixée au 20 février 2026.

Considérant que la Ville de THIERS a entamé une démarche ayant déjà permis d'évaluer l'organisation du temps de travail au sein de ses différentes structures et qu'il est désormais nécessaire d'optimiser les méthodes de bionettoyage et l'organisation aux seins des établissements ;

Considérant la proposition de l'entreprise ABC HYGIENE (84150 JONQUIERES) pour un montant de 60 000,00 euros TTC (Toutes Taxes Comprises).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un marché de service pour l'accompagnement à la mise en place de l'organisation du travail et des méthodes de bio nettoyage est conclu avec l'entreprise ABC HYGIENE (84150 JONQUIERES) pour un montant de 60 000,00 euros TTC (Toutes Taxes Comprises).

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le 9 mars 2026

Le Maire,

Stéphane RODIER

